

CHARTRES, le 16 juin 2008

L'Inspecteur d'académie, directeur des  
services départementaux de l'Education  
nationale d'Eure-et-Loir

à

Mesdames et messieurs les professeurs des écoles  
S/c de Madame la directrice de l'I.U.F.M.

### Inspection académique

Division des personnels des écoles  
Gestion Collective

Affaire suivie par  
Mme BELTRAND  
Tél. 02.36.15.11.98  
Fax 02 37 36 74 93

Ce.dpe28@ac-orleans-tours.fr

15 place de la République  
28019 Chartres Cedex

### Objet : nomination rentrée scolaire 2008

Je vous prie de trouver ci-joint les documents nécessaires à votre affectation à la prochaine rentrée scolaire.

La liste des postes vacants à l'issue de la 2ème phase du mouvement est affichée dans les locaux de l'I.U.F.M.. Le nombre de vos vœux ne pourra pas excéder 15.

Je vous demande de me retourner votre fiche de vœux en la déposant à l'Inspection Académique, 3<sup>ème</sup> étage porte 332, par fax au 02.37.36.74.93 ou par mail à l'adresse suivante : [Nadege.Beltrand@ac-orleans-tours.fr](mailto:Nadege.Beltrand@ac-orleans-tours.fr)

**☛ pour le vendredi 27 juin 2008, avant 15 H 00.**

Seuls les stagiaires ayant des enfants à charge (- de 20 ans) produiront la copie du livret de famille. Pour les autres, aucun justificatif ne sera à fournir.

Je vous rappelle qu'en l'absence de fiche de vœux, vous ferez l'objet d'une **affectation d'office**.

Les résultats vous seront communiqués par affichage à l'IUFM et sur le site de l'Inspection Académique. Je vous précise que les arrêtés de nomination portant procès-verbal d'installation vous seront adressés à la rentrée dans vos écoles.

Les personnes restées sans affectation à l'issue des travaux du groupe de travail du 2 juillet seront affectées le 28 août 2008.